

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

Que le Comité de démolition, constitué en vertu du *Règlement no. 745 concernant la création d'un comité pour la démolition*, a été saisi d'une demande de démolition complète et ce, pour l'immeuble suivant :

ADRESSE CIVIQUE : 200, rue Saint-Aimé
MATRICULE : 4724-74-3192;
RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 381 du cadastre du Québec;



Que lors de la séance du comité de démolition qui se tiendra le 19 mai 2026 à 18h, le comité doit statuer sur une demande de démolition conformément au *Règlement no. 746 relatif à la démolition d'immeubles*, pour l'immeuble mentionné ci-haut. Il est à noter que conformément au *Règlement 745 concernant la création d'un comité pour la démolition d'immeubles*, cette séance du comité est publique.

Que le bâtiment visé n'est pas un immeuble patrimonial au sens du *Règlement 746 relatif à la démolition d'immeuble*.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la présente publication ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Ville de Louiseville, des façons suivantes :

Par courrier ou en personne : Hôtel de ville de Louiseville
105, avenue Saint-Laurent
Louiseville QC J5V 1J6

Par courriel : mapelletier@louiseville.ca

Fait et signé à Louiseville
Ce 22^e jour du mois d'avril 2026

Maude-Andrée Pelletier
Greffière